



DOSSIER

Société civile : poids et contrepoids

Nous, organisations de la société civile d'Europe...

Pour appuyer, crédibiliser un dispositif social, pour donner du souffle : la société civile est largement mise à contribution par tous les pouvoirs. Ce syntagme est-il suffisamment établi, à l'échelle de l'Union européenne, pour ne pas souffrir de remise en cause quand les avis des organisations deviennent critiques ?

Dominique GUIBERT, secrétaire général de la LDH

Reprenons le titre de cet article. Il est extrait d'un texte dont voici l'introduction : «*Nous, soussignées, organisations de la société civile d'Europe et du Canada, tenons à exprimer ici notre profonde inquiétude par rapport à l'Accord économique et commercial global (AECG/Ceta) entre l'Union européenne et le Canada*»⁽¹⁾. Ce texte est passible, aux yeux des dirigeants européens, de deux crimes de lèse-majesté : il autonomise les organisations signataires, et il prend parti fortement dans un domaine international qui ne serait pas de la compétence de ces dernières. Au fur et à mesure des déclarations institutionnelles et/ou gouvernementales, il apparaît que les associations sont prises entre les mâchoires d'un étau.

Les associations entre les mâchoires de l'étau

D'une part les exigences d'une impossible neutralité. Actuellement, dans le cours des discussions budgétaires au sein des institutions européennes, l'offensive est lancée par certains députés d'extrême droite, ou de la droite extrême du Parti populaire européen (PPE), de demander aux associations de faire allégeance à la construction européenne et de se priver de tout discours critique. C'est le fameux principe « Tu ne mordras pas la main qui te nourrit », « relooké » à la mode collaborative descendante – les remarques ne sont acceptées que dans un seul sens, de bas en haut –, et en dehors de toute généralisation politique. Il y a bien sûr des interstices dans lesquels les associations interviennent, aidées qu'elles sont pour le faire par des parlementaires européen-ne-s. Il se trouve des femmes et des hommes de ce type, dans les groupes parlementaires – sauf, bien sûr, dans ceux d'extrême droite,

Dans le champ sémantique utilisé par les dirigeants européens, la citoyenneté est réduite à son aspect purement juridique de qualité acquise. Elle n'est pas considérée comme opérationnelle.

qui ne peuvent faire partie de nos interlocuteurs –, qui ne partagent pas la vision « rose bonbon » de la parole publique défendue par leurs collègues peu tentés par la démocratie participative.

L'autre mâchoire de l'étau est constituée des affres de la solidité financière. Le mot utilisé est à dessein. Les organisations comme les nôtres qui ne font pas de chiffre d'affaires et pas de bénéfices sont en permanence en déséquilibre. Au lieu de consacrer tout leur temps et leurs ressources à mettre en avant des principes politiques d'action, faire du plaidoyer, elles sont obligées de considérer que la recherche de financements est principale. D'où l'ouverture de nombreux postes dédiés, dans les associations. Ce mode de fonctionnement peut devenir, pour les bailleurs, un moyen de domination puissant. Au niveau européen, c'est la Commission, avec ses directions générales et ses agences ad hoc, qui procèdent à la distribution des subventions. Elles peuvent être structurelles et participer au fonctionnement de la structure, ou sur projets lancés par appels d'offres. A ma connaissance, il n'existe plus qu'un seul programme structurel, qui s'appelle « Europe pour les citoyens ». Tous les autres sont sur projets.

Nos associations ne contestent pas qu'un contrôle de l'utilisation de l'argent public puisse être effectué. Mais les formes qu'il revêt peuvent ne pas être neutres, ou pour le moins faciles pour les associations. De plus en plus la standardisation des questions posées, la pratique des textes calibrés et des réponses listées développent un carcan peu favorable à l'innovation, pourtant tant vantée. On ne peut non plus passer sous silence le fait que des orientations dites « *mainstream* » soient imposées. Quand il s'agit de lutter contre toute discrimination

(1) « CETA: Déclaration conjointe de 455 organisations de la société civile (Europe & Canada) », 28 novembre 2016 (www.collectifstopafta.org/actu/article/ceta-declaration-conjointe-de-455-organisations-de-la-societe-civile-europe).



Dossier

Société civile : poids et contrepoids

et tout discours de haine ou dégradant, elles apparaissent comme justifiées. Mais les députés anti-associations ont demandé que l'un des impératifs à imposer aux demandeurs soit l'absence de critique sur le fonctionnement, les positions et les actions des institutions européennes. Ils considèrent que ce sera un engagement préalable. Et c'est une agence de notation bien connue qui est chargée de l'évaluation... Tout le monde sait que ces gens-là n'interviennent pas pour des « queues de cerise ».

La société civile : individus ou associations ?

Dans ce cadre de discussion, quelquefois pour la survie, le regroupement des forces est une nécessité. Car non seulement les subventions sont signifiées très tard dans l'année en cours, mais l'avance est versée encore plus tard et le solde de l'exercice précédent encore plus tard. Résultat: c'est devenu un mode de régulation qui élimine les associations qui n'ont pas de trésorerie, ou ne peuvent s'adosser à une structure plus importante.

Le fondement principal est de vouloir donner un cadre opérationnel à l'article 11 du Traité sur l'Union européenne (TUE)⁽²⁾ qui veut promouvoir le dialogue civil, à l'instar de ce qui se fait pour le dialogue social. Dans ce dernier, pour une directive ou un règlement qui concerne directement les partenaires sociaux, ceux-ci sont consultés et organisations patronales (Business Europe) et syndicales (Confédération européenne des syndicats-CES) confrontent leurs opinions. En matière de dialogue civil, le mécanisme n'existe pas. Il faut reconnaître que cet objet est difficile à définir et à codifier. De plus, la multiplication des consultations et interventions directes par Internet affadit le mode classique d'organisation.

Il apparaît que selon le côté de la barrière où l'on se situe, la conception de la société civile sera différente, voire contradictoire. Soit, il n'y a que des individus et il n'y a pas plus de société civile qu'il n'y a de société tout court. On doit alors se souvenir que l'un des maîtres-mots de Reagan et Thatcher était de dire qu'il n'y avait pas de société et qu'elle et il ne connaissaient que des individus. Il y a là-dessous un soubassement idéologique, à la base de toute politique néoconservatrice (en français, néolibérale): le maximum de bonheur d'une société est atteint quand le maximum de bonheur possible pour chaque individu l'est aussi. Et vive l'individualisme et la compétition de tous contre tous...

Des « arrangements » avec la citoyenneté

Au niveau du dialogue européen, cette théorisation de l'individu trouve son avatar dans le dévoiement du concept de citoyen européen. Ce citoyen est amené à donner son avis individuel au moyen de la

consultation sur Internet. Un outil distinct de celui de la consultation des associations, qui permet de faire croire que l'on est en lien direct avec le citoyen et qu'il n'est plus besoin de corps intermédiaires qui sont autant de filtres qui entravent la parole libre. Dans le champ sémantique utilisé par les dirigeants européens, la citoyenneté est réduite à son aspect purement juridique de qualité acquise, par superposition à celle qui est obtenue par l'appartenance à un Etat membre de l'UE. Et il est très rare que l'on parle alors de citoyenneté européenne, ou tout du moins elle n'est pas considérée comme opérationnelle.

Il apparaît dès lors logique que la Commission européenne, puisqu'elle privilégie le rapport direct et descendant avec le citoyen individuel, ait cherché à constituer un outil qui permet d'objectiver ce rapport. C'est ainsi qu'en 2016 elle a constitué à ses côtés un groupe, soit une quarantaine de personnes issues de différents secteurs, non pas de la société civile mais considérées comme des experts dits de «haut niveau». Selon ce que dit la Commission dans le cadre de sa stratégie fonctionnelle dite «REFIT» (Programme pour une réglementation affûtée et performante), il s'agit d'affûter les positions et de réduire les délais d'application. En termes élégants, il est dit que le temps du dialogue civil est contreproductif, et que l'article 11 est dépassé.

Le Comité économique et social européen (Cese)⁽⁴⁾, organe consultatif de l'UE qui se compose de représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres organisations de la société civile, ne pouvait que s'étonner de cette offensive. Il a fortement rappelé qu'il rassemble des représentants de tous les secteurs de la société civile. Mais que celle-ci n'existe qu'organisée, dans la durée, sur tous les territoires, ce qui lui permet de donner, en toute indépendance, des avis sur les politiques et la législation de l'UE.

Un moment européen défavorable ?

Lors des «Journées de la société civile», que le Cese a organisées en juin 2017⁽³⁾, la question posée était de discuter de l'avenir de l'UE: est-elle «en survie» ou «en devenir»? Ces réflexions pour 2018-2022 correspondent bien sûr aux interrogations de la Commission elle-même et à la présentation, par son président Jean-Claude Juncker, des scénarios possibles d'évolution de l'Union. En perspective: la catastrophe annoncée que devraient être, si rien ne change, les élections européennes de 2019. Pour y répondre, les organisations de la société civile occupent une position clé entre les citoyens et les institutions européennes: elles leur confèrent le pouvoir de proposer de nouvelles perspectives pour l'Union, ainsi que des solutions concrètes pour l'avenir de celle-ci.

Dans le «Livre blanc sur l'avenir de l'Europe»⁽⁵⁾

(2) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A12012M%2FTXT>.

(3) www.eesc.europa.eu/fr/agenda/our-events/events/journees-de-la-societe-civile-2017.



sont présentés cinq scénarios pour une Union à vingt-sept, en espérant susciter un débat avant la réunion du Conseil européen du mois de décembre 2017, et relancer le projet européen. Compte tenu des postures adoptées depuis des mois par les représentants des Etats membres, on peut douter. Le Cese lui-même déclare : « Ces dernières années, l'Union européenne doit affronter une désaffection d'un nombre considérable de ses citoyens. La crise financière, les guerres aux confins de l'Europe, les attentats terroristes et les arrivées massives de réfugiés ont conduit à la résurgence des égoïsmes nationaux. En effet, la suspension des accords de Schengen, le Brexit et la montée des populismes et des partis autoritaires dans de nombreux Etats membres menacent l'existence même de l'Union. » Même si je n'aurais pas ni personnellement ni au nom de mon organisation utilisé les termes « arrivées massives » sans en préciser les causes, ni « montée des populismes », sans signifier que l'unique danger est l'extrême droite, le diagnostic reste juste et ce n'est pas le vote imbécile, si ce n'est criminel, sur le glyphosate qui pourrait faire changer d'avis.

Encore une chance de se faire entendre ?

« L'Europe que nous exigeons », titre général des « Journées » de juin de 2017, constitue l'appel de la société civile organisée en faveur d'un nouvel

Les Journées de la société civile, en juin 2017 (atelier « Faire échec aux populismes de droite : le rôle de l'engagement citoyen, de l'éducation et de la culture »).

(4) A ne pas confondre avec le Conseil économique, social et environnemental (Cese) français, dont il est question dans l'article suivant.

(5) https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/livre blanc_sur_lavenir_de_leurope_fr.pdf.

(6) « Lignes directrices du Conseil de l'Europe pour une participation réelle et constructive de la société civile aux décisions politiques dans ses Etats membres » (www.coe.int/fr/web/ingo/-/guidelines-for-meaningful-civil-participation-in-political-decision-making).

élan politique, pour relancer l'UE, avec un engagement clair des organisations de la société civile. L'un des ateliers proposés était justement intitulé « L'autonomisation des organisations de la société civile : les droits de la société civile et la contraction de l'espace dont elle dispose ». S'il existe en Europe des cadres et des mécanismes juridiques qui garantissent aux citoyens et aux organisations de la société civile de pouvoir exercer leurs droits d'association, d'expression et de réunion, ces droits sont de plus en plus remis en cause par des mesures prises par des gouvernements ou des administrations, ou par des actes posés par des tiers. Le bilan réel est que les autorités affichent une méfiance croissante à l'égard de la société civile, en particulier quand elle exerce sa vigilance ou joue son rôle de défense des intérêts et d'appui aux revendications des citoyens et de leurs organisations. Faut-il considérer comme significatif que la lecture conseillée⁽⁶⁾ aux membres de cet atelier ne soit pas issue de la bibliothèque officielle des institutions de l'UE ?

Le constat de l'état des droits, civiques et politiques, comme économiques, sociaux et culturels est accablant. Alors que les principes de fondation de l'UE se voulaient porteurs de toujours plus de convergence, toujours plus de droits, toujours plus de citoyenneté, ils se sont très largement réduits à des propos au mieux d'auto-affirmation, mais en réalité largement mensongers. ●